

FAQ Festival des Langues

A lire attentivement avant d'envoyer un mail à l'équipe d'organisation.

- Combien d'heures dois-je récupérer sur les 2 jours ?

6 heures. Ces heures correspondent à des heures de cours de langues qui sont inscrites à votre maquette pour l'année de L3.

- Je suis en LLCE anglais ou espagnol ou allemand, dans quelle langue dois-je m'inscrire ?

Surtout pas votre langue principale. Il s'agit bien de la langue LANSAD dans laquelle vous avez suivi des cours cette année, donc votre 2^{ème} langue vivante si vous êtes en filière LLCE.

Ex. Si vous étiez en LLCE anglais, vous avez forcément pris soit allemand, soit espagnol, soit italien pour votre langue LANSAD.

- Je suis DA : dois-je assister au festival ?

Techniquement non, mais rien ne vous empêche de vous inscrire si vous êtes disponibles et souhaitez profiter de l'offre.

Si vous n'avez été DA que sur un semestre, vous devez récupérer la moitié des heures d'ateliers, soit 3H.

- J'ai déjà validé le S6 ou l'UE contenant la langue vivante du S6, dois-je participer au festival ?

Non.

- Je suis en L3 pro, puis-je assister au festival ?

Si vous le souhaitez, mais le festival n'est pas obligatoire pour vous.

- Je suis en LEA, dois-je assister au festival ?

Le festival n'est pas destiné aux étudiants de LEA, qui cumulent déjà plusieurs langues.

- J'ai voulu m'inscrire mais je me rends compte que mes ateliers se chevauchent, que faire ?

Vous avez une date limite jusqu'à laquelle vos inscriptions sont modifiables. Tâchez de vérifier vos inscriptions et de faire les modifications avant la fermeture du lien d'inscription.

- J'étais Erasmus au premier semestre, dois-je assister au Festival ?

Oui, mais vous n'êtes tenu de récupérer que la moitié des heures.

- Je suis Erasmus au second semestre, vais-je être noté défaillant au Festival des Langues ?

Non, vous en êtes dispensé, mais manifestez-vous auprès des organisateurs pour vous assurer que votre absence est bien régularisée.

- Je propose des ateliers dans le cadre du festival, en tant qu'intervenant ; dois-je tout de même assister à d'autres ateliers ?

Oui, mais vous pouvez déduire les heures proposées en tant qu'intervenant des 6 heures à accomplir.

- Je suis malade ou indisponible sur l'un des deux jours que dois-je faire ?

En cas de maladie, et si vous ne pouvez pas récupérer la totalité de vos heures, merci de fournir un certificat médical aussi rapidement que possible.

Pout toute autre raison valide (convocation à un concours, à un examen ; stage), merci de prendre contact avec l'équipe organisatrice et de transmettre les justificatifs au plus tôt.

Quand cela est possible, on vous proposera de vous inscrire sur l'un des deux jours en priorité afin que vous puissiez malgré tout faire vos heures.

- Je suis salarié et je travaille le samedi, que faire ?

Manifestez-vous dans les temps auprès de l'équipe organisatrice (un courriel vous sera envoyé concernant les étudiants salariés) et transmettez votre contrat de travail afin de bénéficier d'une campagne d'inscription anticipée aux ateliers du vendredi.

- Je suis en stage le vendredi, que dois-je faire ?

Les dates du festival sont connues à l'avance et il est important de vous libérer ce jour-là. En cas d'absolue nécessité, vous pouvez prendre un stage le vendredi, mais il vous faudra alors vous débrouiller pour récupérer l'intégralité des heures le samedi.

- Je suis inscrit en italien, mais je ne trouve pas mes ateliers.

Les effectifs en italien ne permettent pas d'ouvrir un programme complet d'ateliers dans cette langue. Vous n'êtes donc pas tenu.e de récupérer 6 heures d'ateliers.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire aux ateliers proposés en italien, voire choisir des ateliers dans d'autres langues (dans la limite des places disponibles).

- Quelles pièces justificatives dois-je présenter pour assister aux ateliers ?

Votre carte d'étudiant.e, **obligatoirement**. Tâchez de ne pas l'oublier.

Pensez également à apporter votre feuille de route, qui vous servira de mémo pour votre parcours sur les 2 jours.

- Je suis personnel de l'UFR LLSH, puis-je assister au festival ?

Oui, sur inscription (dans la limite des places disponibles, 3^{ème} vague d'inscriptions), ou en me présentant directement à l'intervenant le jour de l'atelier (si la salle et le type d'activité le permettent, vous serez accepté.e).